

VILLE DE NAMUR

Administration communale

Collège Echevinal

Séance du 17 septembre 1914.

Trois. verbal de la séance du collège
invernal du 17 septembre 1914.

La séance est ouverte à 3 h. de relevée.

Présidence de M. Goluvand, bourgmestre.

Présents : M. M. Goluvand, bourgmestre-président,
Hamoir, Leroy, Gaudelert, échevins ; Tanchie,
secrétaire communal.

Sur la proposition de M. le bourgmestre, le collège
^{demandera}
~~proposera~~ au conseil communal de l'autoriser à emprun-
ter à la Société du Crédit communal les sommes néces-
saires pour le paiement :

1^{re} d'appointements et salaires aux employés
et ouvriers de l'administration communale ;

2^{de} de la rémunération militaire aux familles
de soldats ;

3^{de} de sommes nécessaires à l'alimentation des habitants ;

4^{de} de subside au bureau de bienfaisance ;

5^{de} de secours aux chômeurs involontaires.

Ces emprunts seront contractés au fur et à mesure
des besoins et pour la durée de la guerre. Le taux d'in-
térêt sera fixé par le conseil d'administration de la
Société du Crédit communal sous réserve d'approbation
par M. le ministre des finances. Cet intérêt sera
payable semestriellement.

D'accord avec l'autorité allemande, le collège
décide la réouverture immédiate des maisons de prostitution.

Conformément au désir exprimé par cette autorité,
la taxe communale, affrante à l'exploitation de ces maisons,
ne sera pas perçue jusqu'à nouvel ordre.

La vente de boissons y sera interdite, conformément
à la loi belge, d'accord avec l'autorité allemande.

M. le bourgmestre annonce que les bureaux de
l'administration communale ont été installés, depuis
le 14 de ce mois, dans l'immeuble appartenant à M.
d'échevin Hamoir, située rue de Bruxelles, n^o 37, mis
spontanément et gratuitement par celui-ci à la disposition
de la ville pendant la guerre.

Le conseil sera informé de ce qui précède dans sa

prochaine séance et le collège lui proposera de voter des remerciements chaleureux à M. l'échevin Hamaire pour la nouvelle marque de dévouement et de désintéressement qu'il vient de donner dans l'oeuvre.

L'après-midi avec le collège échevinal, M. le bourgmestre propose au conseil communal de louer jusqu'à nouvel ordre l'immeuble appartenant à M. Chisogne, pharmacien-droguiste, qui est voisin de celui de M. l'échevin Hamaire pour y installer ^(notamment) les services de la police, des travaux et de la nette communale.

Cette location serait consentie moyennant une redevance mensuelle de 300 f. 00.

M. le bourgmestre fait connaître que M^{gr} l'évêque vient de lui annoncer qu'il compte faire ouvrir très prochainement la plupart des écoles libres de la ville.

M. l'échevin de l'instruction publique est chargé de prendre la même mesure en ce qui concerne les écoles communales. Il est autorisé à commander ^(d'urgence) à et offrir, d'une manière personnelle et directe tous les travaux ^{et fournitures} qui seraient nécessaires ^(à tous les points de vue) dans diverses écoles communales en annonçant aux entrepreneurs et fournisseurs qu'ils seront payés immédiatement.

Le collège décide qu'à dater du 18 de ce mois les bureaux de l'hôtel de ville seront ouverts de 9 à 12 h. du matin (heure allemande) et de 2 $\frac{1}{2}$ à 5 h $\frac{1}{2}$ de relevée (idem.)

Il charge M. le bourgmestre de lui faire des propositions pour le paiement des traitements ~~temporaires~~ à allouer à divers employés temporaires dont les services sont absolument nécessaires pour le moment.

La séance est levée à 4 h. de relevée.

For le collège :

Le secrétaire communal.

Le bourgmestre,

VILLE DE NAMUR

Administration communale

2.

Séance du Collège échevinal

Procès-verbal du 24 octobre 1914

Collège échevinal.

Séance du 24 octobre 1914

Présidence de M. Fernand Golenwaert, ^{bourgmestre}

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Sont présents: M. Fernand Golenwaert, bourgmestre-président; Hemoir, Lecong, Van Moldert, échevins; Cauchie, secrétaire communal.

Procès-verbal: Adoption.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est approuvée.

Personnel des bureaux de l'administration communale. Heures de service.

Le Collège décide qu'à dater de ce jour, les bureaux seront ouverts de 9 heures du matin à 3 heures de relevée, sauf le dimanche.

Les bureaux de l'état civil et de la population seront cependant ouverts le dimanche de 10 heures du matin à midi, avec un employé chacun.

Le bureau des logements et des réquisitions militaires continuera à être ouvert tous les jours, dimanches compris, de 8 heures du matin à une heure de relevée et de une heure de relevée à six heures du soir ~~par~~ avec deux équipes d'employés.

Théâtre. Cinématographe

Le Collège estime qu'il n'y a pas lieu ^(en ce moment) de donner suite à une requête du sieur Van Schel, Ch., tendant à pouvoir installer un théâtre cinématographe à Namur.

Dessinateur attaché au Service des travaux.

Le Collège décide que M. Harzé, dessinateur temporaire au service des travaux, consacrerait tout son temps, à dater de ce jour, à la confection des plans cadastraux.

Il ne pourra faire une autre besogne

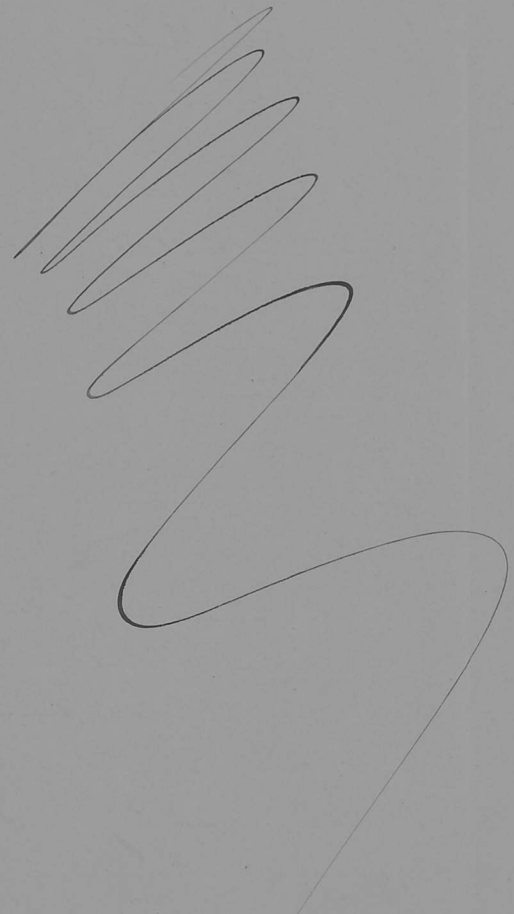
sans l'autorisation de M. le Secrétaire
communal, qui convoquera chaque
fois M. le Bourgmestre.

La séance est levée à 12 heures du
matin.

Par le Collège:

Le Bourgmestre-président.

Le Secrétaire communal,



No

Collège échevinal

Séance du 19 décembre 1914.

IMP. EMILE CHANTRAINE, 26, RUE DE LA CROIX, N° 1

Collège échevinal

Séance du 19 décembre 1914

Présidence de M. Fernand Golenwaes
bourgmestre.

La séance est ouverte à dix heures

Sont présents: M. M. Fernand Golenwaes, bourgmestre président; Homoir, Le coq, Van Meldert, échevins; Delonne, plus ancien conseiller communal présent, ffons d'iclerin; Cauchie, secrétaire communal.

Procs-verbal. Adoption

M. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 octobre dernier. La rédaction en est approuvée.

Bureau de bienfaisance.
Renouvellement quinquennal.

Le Collège procède, aux votes secrets, à la présentation de deux candidats pour la place de membre du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Georges Legrand, dont le mandat expire le 31 décembre courant.

1^{re} candidature:

M. Hennin, Paul, obtient 3 voix.

M. Legrand, Georges, obtient 2 voix.

2^e candidature:

M. Houart, Henri, obtient 5 voix.

En conséquence, M. M. Hennin, Paul, et Houart, Henri, seront présentés respectivement comme 1^{er} et 2^e candidats.

Corps civils. Renouvellement quinquennal.

Le Collège procède, aux votes secrets, à la présentation de deux candidats pour la place de membre du Corps civils, en remplacement de M. Halesiou, Gustave, dont le mandat expire le 31 décembre courant.

1^{re} candidature:

M. Lerpineux, Léon, obtient 3 voix.

M. Halesiou, Gustave, obtient 2 voix.

Bureau de bienfaisance. -
Fourniture de médicaments.

Bureau de bienfaisance. -
Adjudication.

Travaux civils. Adjudication.

Agents de police. Promotion.

Personnel de la police. Plainte.

2^e candidature

M. Wodon, Franz, obtient 3 voix
M. Delchambre, Eugène, obtient 2 voix

En conséquence, M. Lespineux, Léon,
et Wodon, Franz, seront présentés respec-
tivement en qualité de 1^{er} et 2^e candidats.

Le Collège approuve une convention
intervenue entre le Bureau de bienfai-
sance et M. M. Talmagne, Camberlin,
Hermann et Bodson, relative à la
fourniture des médicaments nécessaires
aux indigents pendant l'année 1915.

Il approuve un procès-verbal du
Bureau de bienfaisance, du 16 décembre
courant, déclarant M. Dubois, Émile,
adjudicataire de la fourniture de
draps imprimés, moyennant la somme
totale de 343 francs.

Il approuve un procès-verbal du
11 décembre courant des travaux civils,
déclarant adjudicataires de la four-
niture, en 10 lots, de toiles, coton, etc.,
nécessaires aux divers établissements
pendant l'année 1915, savoir :

des 2^e, 4^e et 6^e lots, M. Deane Gaud.
et des 3^e et 5^e lots, M. M. Gouthière et
Flachet, aux conditions de leurs sou-
missions respectives. Les autres lots n'ont pas
été soumissionnés.

Le Collège décide de promouvoir
à la 2^e classe de leur grade, les agents
de police de 3^e classe Deon, A. et
Boland, A.

Le Collège prend connaissance d'un
rapport de M. C. Commisier de police
à charge du sieur Messch, agent
supérieur de police.

M. le Bourgmestre infligera un
avertissement sévère à cet imputeur.

Idem.

Le Collège prend connaissance d'une plainte de M. le Commissaire de police à charge du sieur Dubois, agent de police, pour manquement grave dans son service et dissimulation à l'égard de ses chefs.

M. le Bourgmestre infligea un avertissement sévère à cet agent.

Protection.

Le Collège ordonne d'inscrire les nommées Naviaux, Yvonne, épouse Salfi, Louis, née à Strimont. (Andennes, France) et Bourmann, Augustine, née à Namur, sur le registre des protectrices épaves nommées à la visite sanitaire.

Ecole industrielle. - Nomination d'un professeur.

Il est informé, conformément à l'avis donné par M. l'échevin Van Meldert, qu'il n'y a, malgré les circonstances atténuées, rien qui s'oppose légalement à ce que le conseil communal nomme au professeur du cours de constructions à l'école industrielle en remplacement de M. Waulhy, qui s'est admis à la pension de retraite.

Il sera écrit dans ce sens à la commission de l'école récemment nommée.

Distribution d'eau. - Extension de la canalisation.

Le Collège charge M. le Bourgmestre de s'entendre avec la Société de la distribution d'eau à l'effet de lui faire des propositions, en vue des intérêts de la ville, en vue des travaux et des sacrifices financiers qui sont à faire pour 800 raccordements à la distribution d'eau, dans divers immeubles, qui sont réclamés par l'autorité allemande.

Oeuvre de la soupe aux familles nécessiteuses.

Le Collège décide de venir en aide à l'œuvre de la soupe des familles nécessiteuses, dans des limites aussi larges que possible.

Concession au cimetière de Belgrade
pour les soldats allemands morts
à Nomur

M. le Bourgmestre donne connaissance
au Collège de la lettre qu'il a reçue,
de la part de M. le Pasteur Wernel, au
sujet de l'octroi d'une concession de terrain
au cimetière de Belgrade pour les soldats
allemands morts à Nomur.

Le Collège soumettra cette affaire,
pour la bonne règle, à l'approbation
du Conseil communal, en raison des
difficultés de diverses natures qui
ont précédé une négociation auxquelles
elle a donné lieu.

Abattoir. - Admission

Il décide qu'il n'y a pas lieu d'ad-
mettre à l'abattoir les vaches Wernotte,
Jean-Baptiste, et Deloise, Armand,
le premier pour encombrement, le second
en raison de son jeune âge.

Rectifications;

Le Collège autorise aux conditions
ordinaires:

Enseignes

10. Le sieur François Lagomus, à
placer une enseigne à la façade de
sa maison rue Félix Wodon. n° 8;

20. Le sieur Viret-Debande, à placer
une enseigne volante à la façade de
sa maison rue de la Croix. 18.

La séance est levée à heures du
matin.

Le Secrétaire communal,

Par le Collège:

Le Bourgmestre prés.

Procès-verbal des délibérations
du Collège échevinal du 24 décembre
1914.

Résidence de M. Fernand
Golemvaux. bonsoir marte.

La séance est ouverte à onze heures.

Présents: M. Fernand Golemvaux,
bonsoir marte président; Homoer,
Le coq. Van Meldert, échevins; Delomoy,
conseiller communal pleierancien présent;
Caristie; secrétaire communal p'

Procès-verbal. - Adoption.

M. le Secrétaire donne lecture du
procès-verbal de la séance du 19 dé-
cembre courant. La rédaction en est
approuvée.

Police. Mesures disciplinaires.

Le Collège prend connaissance de rapports
de police en charge de l'agent Dieze,
coupable de vol d'un impermiable.

L'agent Dieze est suspendu pour six
semaines en attendant que la justice
se soit prononcée.

Pompier. - Punis disciplinaires.

Le Collège prononce ^{à l'unanimité} l'exclusion du
corps des pompiers du nommé Orban,
Justare, coupable d'ivresse et d'in-
ordination grave.

Théâtre. - Question pour 1914-1915.

Il rejette, par 4 voix contre 1 (M. Van
Meldert), une demande de M. Brumaqu-
directeur du théâtre pour la saison
1914. 1915, tendant à obtenir de son
bocusement de sommes s'élevant au
total à 600 ou 650 francs qu'il a dépen-
sés en voyages, démarches, etc. pour la
formation de sa troupe.

Vérification des pouvoirs éclairant.
Indemnité.

Le Collège accorde une indemnité de
cinquante francs à M. Lefpior, préfet
des études de l'athénée royal, chargé
du contrôle des gaz, pour divers travaux
extraordinaires effectués de juin à
novembre 1914.

Réouverture du Cinéma
Namus. Palace.

Le Collège prend connaissance d'une
demande de la Société Namus. Palace
tendant à recevoir ses séances cinéma,
topographiques.

Il émet un avis favorable pour ce qui
concerne la ville, à la condition de verser
20 % des entrées, soit 10 centimes par
place de 50 centimes, à la caisse com-
munale.

Les sommes ainsi perçues seront
affectées par le Collège à une œuvre
philanthropique.

M. M. Golevraev et Hamis votent
contre.

Bureau de bienfaisance. - Adjudication.

Le Collège approuve un procès verbal
du Bureau de bienfaisance, du 7 dé-
cembre courant, déclarant M. E. Wille-
mont. Domy, adjudicataire de la fourni-
ture ^(de 400 costumes) moyennant le prix de 1 f. 30 la pièce.

Réouverture de la circulation
sur la Baïère

Le Collège approuve les conclusions
d'un rapport de M. l'Ingénieur des tra-
vaux préconisant notamment la démolition
d'une partie de la façade de l'hôtel de
ville et des travaux de consolidation en
ce qui concerne des immeubles de la rue
de Baïère.

La séance est levée à 11 h 20.

Par le Collège:

Le Secrétaire communal.

Le Bourgmestre président.

VILLE DE NAMUR

Administration communale

5.

Collège échevinal

Séance du 24 décembre 1914

Collège échevinal.

Séance du 29 décembre 1914

Présidence de M. Fernand Golen-
raud, bourgmestre.

La séance est ouverte à six heures.

Présents: M. M. Golenraud, bourg-
mestre-président; Hamoir, Lecocq,
Van Neldert, échevins; Delomay, plus ancien
conseiller communal présent; Carckie, mai-
re communal.

Procès verbal. Adoption

M. le Bourgmestre donne lecture
du procès verbal de la séance du 24
décembre courant; la rédaction en est
approuvée.

Ecole industrielle. - Nomination d'un professeur.

Le Collège décide, ~~à la~~ au scrutin
secret, à la désignation de deux candidats
à présenter au Conseil communal pour
la nomination d'un professeur à l'école
industrielle, en remplacement de M.
Wautky, atteint à la pension de retraite.

Pour la 1^{re} candidature:

M. Willame obtient 3 voix.

M. Jadoul 4 1 voix.

1 bulletin blanc est remis dans l'urne.

Pour la 2^e candidature:

M. Jadoul obtient 5 voix.

En conséquence de ce qui précède, Mlle
Willame et Jadoul seront présentés respec-
tivement en qualité de 1^{er} et 2^e candidats.

Ecoles d'adultes

Le Collège décide que les écoles
d'adultes reprendront leur cours, à
partir du 3 janvier prochain, de 7 à 9
heures du soir, leur allemand.

Taxe sur la valeur locative

Le Collège accorde une indemnité de six cents francs à M. Taout, contrôleur des contributions, pour son travail préalable à la reconstitution du rôle de la taxe sur la valeur locative.

Ventes publiques.

Le Collège autorise le sieur Servais, Eugène, à faire vendre publiquement, au domicile de M. Emile Richelot, rue du Président, 17-19, les marchandises formant le fonds de son magasin, fermé pour cause de cessation de commerce.

Académie de musique.

Il désigne M. Laro pour remplacer provisoirement M. Ciziades, comme professeur de violoncelle à l'Académie de musique.

Il sera payé sur la base d'un traitement annuel de 1000 francs.

Académie de peinture

Le Collège accorde à M. Ed. Baudart, professeur à l'Académie de peinture, un congé sans traitement jusqu'à Pâques.

M. Hubin est désigné pour le remplacer pendant la durée de ce congé. Il sera payé sur la base d'un traitement annuel de 1000 francs.

Académies des beaux-arts.

Le Collège décide que
Les professeurs des académies de peinture et de musique qui n'auront pas repris leurs fonctions lors de la ^{réouverture} reprise de cours de ces institutions, ne seront plus payés à partir du 1^{er} octobre écoulé.

La séance est levée à 12 heures

Le Secrétaire communal,

Par le Collège:

Le Boucquenetu président